



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

suicide

Question écrite n° 110996

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le nombre de suicides en France. Il souhaiterait connaître les statistiques ainsi que les moyens mis en oeuvre par le Gouvernement pour remédier à ce fléau.

Texte de la réponse

Le suicide est un enjeu majeur de santé publique. Si les taux de décès par suicide ont tendance à baisser dans le temps (entre 1990 et 2004, - 14 % chez les hommes et - 16 % chez les femmes), le nombre de suicides et de tentatives de suicides reste particulièrement préoccupant, avec près de 200 000 personnes qui, chaque année, font une tentative de suicide et 10 500 qui en meurent. Le Programme national d'actions contre le suicide 2011-2014, lancé le 10 septembre 2011 (à l'occasion de la Journée mondiale de prévention du suicide), s'inscrit dans la continuité de la Stratégie nationale d'actions face au suicide 2000-2005. Il comporte 49 mesures regroupées en six axes : le développement de la prévention et de la postvention, l'amélioration de la prise en charge des personnes en risque suicidaire et de leur entourage, l'information et la communication autour de la santé mentale et de la prévention du suicide, la formation des professionnels, le développement des études et de la recherche et l'animation du programme au niveau local. Ce programme a été élaboré en partenariat avec les différents ministères concernés. En effet, un traitement interministériel de la problématique du suicide doit permettre d'agir plus efficacement en termes de prévention et de prise en charge. Une attention particulière a également été portée à certaines populations plus vulnérables au risque suicidaire, comme les jeunes adultes (première cause de décès) ou les proches de victimes de suicide. Un des objectifs majeurs du programme est également d'améliorer la qualité des données et le suivi des suicides et tentatives de suicides en population générale comme au sein de populations spécifiques (en milieu agricole, en milieu carcéral, dans le contexte professionnel...).

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110996

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6240

Réponse publiée le : 27 décembre 2011, page 13743